

L'Écho Du Lignon



AU SOMMAIRE

- Le mot du maire p1
- Conseil Municipal p2-7
- Bibliothèque p9
- Ecole du Lignon p10
- Association p11
- Souli'festy p12-14
- Infos p15-23



Le mot du Maire



Soullignonnaises, Soullignonnaïses,

Sans que personne ne s'en soit rendu compte, le printemps est passé ! L'été est maintenant là et les périodes de fortes chaleurs peuvent arriver. Comme il vous l'est souvent demandé, soyez très vigilants, protégez-vous et tâchez de rester au frais dans la journée, après avoir aéré vos habitations dès le matin. Surtout, hydratez-vous tout au long de la journée, rafraîchissez-vous, prenez soin de vous. Merci également de bien vouloir avoir un regard auprès des personnes âgées ou fragiles qui vous entourent. Notre supérette API est ouverte depuis le 30 Mai et est à votre

disposition sur la place de la cantine. Le principe de fonctionnement est le même que votre passage aux caisses rapides des supermarchés. Pour y accéder, installer sur votre smartphone l'application « Api Ma Supérette » ou bien faites-vous attribuer un badge d'accès à votre nom. Une permanence sera effectuée le mardi 23 juillet de 9h00 à 13h00 pour vous remettre des badges. Si vous ne pouvez pas y venir, adressez-vous à la mairie qui en fera une liste à envoyer au fournisseur pour qu'il vous en adresse un par courrier. Les tarifs pratiqués au niveau de la vente sont très corrects et en cohérence avec les tarifs supermarchés. De plus nous avons un dépôt de pain, fourni par la boulangerie d'Arnault rue Nationale à St Porchaire. Les vacances sont arrivées et les travaux scolaires vont pouvoir être effectués. Cette année, très peu de choses au niveau des

bâtiments, mais construction d'un mur de séparation entre le fond de la cour de récréation et le jardin du logement communal. Travaux prévus au mois de Juillet. Au niveau des travaux de voirie sur la commune, réalisation du point à temps au cours de la semaine du 23 au 27 septembre dans les villages de Fourne au Breuil, Chez Baudry, au Brasseau, Les Mouchets, Virecourt, Boutiraud et les Mouniers. Réalisation des travaux de réparation et de revêtement de chaussée dans les villages de Monpou, les Jamets, l'Essert, les Mouchets, Les Réparons vers Les Brossards, à partir du la troisième semaine de Juillet. Je vous souhaite, à toutes et à tous, de passer un bel été, là où que vous soyez. Portez-vous bien.

Patrick MACHEFERT

Les horaires

- Mairie**
05 46 93 94 14
lundi et mercredi de 9h à 12h le vendredi de 15h à 18h.
- Garderie périscolaire**
05 46 93 71 72
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h à 18h30.
- Bibliothèque**
Tous les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00

Les activités dans votre commune

Tennis de table
Tous les lundis de 17h30 à 20h
Animateur :
Daniel Bernard
Tél : 05 46 74 58 58



Fitness
Ados/adultes Tous les mardis de 20h à 21h.

Zumba
Tous les jeudis de 19h45 à 20h45.

Cours de danse
Tous les mardis
16h30-17h15 : 4 à 6 ans
17h15-18h15 : 7 à 10 ans
Tous les jeudis
18h30-19h30 : 12 à 18 ans
Renseignements et inscriptions auprès de Katia au
06 70 04 70 64



Mairie de SOULIGNONNES

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de SOULIGNONNES se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire.

ORDRE DU JOUR

⇒ Vote du taux des 3 taxes	2024-09
⇒ PLU - Retrait de la délibération 2022-25- Abandon de la modification simplifiée n° 4	2024-10
⇒ Parking de la cantine – Demande de subvention au Conseil Départemental	2024-11
⇒ Ecole - Frais de transport scolaire	
⇒ Voirie - Achat copeaux de bois - Fleurissement	
⇒ Vote du BP 2024	2024-12

⇒ Vote du taux des trois taxes

2024-09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Vu l'état 1259 portant modification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 268 374,00 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1 % les taux des 3 taxes**

⇒ **et fixe les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :**

	Taux 2023	Taux 2024	Bases	Produit
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	9,58 %	9,68 %	116 100	11 238
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	35,93 %	36,29 %	587 500	213 204
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	44,99 %	45,44 %	96 700	43 940
TOTAL				268 382

⇒ **autorise M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

⇒ PLU - Retrait de la délibération 2022-25 – Abandon de la modification simplifiée n° 4

2024-10

Par délibération n° 2022-25 du 12/09/2022, le Conseil Municipal avait décidé d'engager la procédure de modification n° 4 du PLU. Le Maire propose d'abandonner cette modification qui sera étudiée dans la prochaine révision du Plu.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **décide du retrait de la délibération 2022-25 pour abandon de la procédure concernant la modification simplifiée n° 4 du PLU de SOULIGNONNES.**
- ⇒ **autorise M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

⇒ Parking de la cantine – Demande de subvention au Conseil Départemental 2024-11

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis reçus pour la réalisation du parking de la cantine.

Devis PAPIN	30 929,02 € HT soit	37 114,82 € TTC
Devis EIFFAGE	35 000,00 € HT soit	42 000,00 € TTC

Le maire informe le Conseil Municipal de l'aide du département pour la création de parking au titre des amendes de police d'un montant de 50% de la dépense.

Le Conseil Municipal valide le devis Papin.

Plan de financement :

Conseil Départemental	15 464,51 €
Fonds propres.....	21 650,31 €
Coût total HT.....	30 929,02 €
Coût total TTC.....	37 114,82 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ accepte les devis présenté par l'entreprise PAPIN d'un coût de 30 929,02 € HT soit 37 114,82 € TTC
- ⇒ demande une subvention de 50% au Conseil Départemental au titre des amendes de police soit 15 464,51 € € (parking)
- ⇒ autorise le Maire à signer tous les documents concernant cette opération

⇒ Ecole – Transport scolaire

Vu la demande de subvention pour frais du transport scolaire pour le voyage à l'île d'Aix 2024 par l'école, le Maire propose de prendre directement ce coût du transport d'un montant de 1184 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette prise en charge.

⇒ Voirie – Copeaux de bois pour paillage végétal de la haie communale

Vu le projet de paillage des plantations communales à l'aire de loisirs, le Maire propose vu le devis de l'entreprise VALDEFIS d'acheter 30 m3 au prix unitaire de 38 € TTC soit un montant de 1141 € TTC ; Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cet achat.

⇒ Vote du budget primitif 2024

2024-12

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

- ⇒ adopte à l'unanimité le budget primitif 2024
- ⇒ valide le taux de fongibilité des crédits à 7,5 %

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat 2023		379 844,58		70 605,48
Restes à réaliser			7 471,00	
Exercice 2024	882 539,58	502 695,00	119 015,00	55 880,52
Budget primitif 2024	882 539,58	882 539,58	126 486,00	126 486,00

Mairie de SOULIGNONNES

SEANCE DU 8 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 mai à 10 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de SOULIGNONNES se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire.

ORDRE DU JOUR

⇒ PLU - Modalités de mise à disposition au public du projet de la modification simplifiée n° 5 2024-13

⇒ PLU - Modalités de la mise à disposition au public du projet de la modification simplifiée n° 5 2024-13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-31, L.153-36 à L.153-41, L.153-45 à L.153-48, et les articles R.153-20 et R.153-21,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Souligonnes approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2016, puis ayant fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 approuvée par délibération en date du 14 mai 2018, d'une modification simplifiée n°2 approuvée par délibération en date du 08 juin 2020, d'une modification simplifiée n°3 approuvée par délibération en date du 05 octobre 2020, et d'une révision allégée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2022 ayant prescrit une modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Souligonnes, procédure dont l'abandon a été prononcé par délibération en date du 08 avril 2024,

Vu l'arrêté n°2024-10 du Maire de Souligonnes en date du 19 février 2024 prescrivant la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Souligonnes,

Considérant que les évolutions à apporter au PLU relèvent du champ d'application de la modification simplifiée selon les termes de l'article L.153-31 Code de l'Urbanisme,

Considérant que l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme prévoit que le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, sont mis à la disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, et qu'il revient désormais au conseil municipal de préciser les modalités de cette mise à disposition,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

⇒ **de mettre à disposition du public** le projet de modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Souligonnes durant une période d'un mois, **du mercredi 12 juin 2024 à 9h00 au vendredi 12 juillet 2024 à 18h00.**

⇒ **de définir les modalités de cette mise à disposition du public :**

- Possibilité pour le public de consulter le dossier et de consigner des observations écrites sur un registre prévu à cet effet en mairie de Souligonnes (2 place de l'Eglise, 17250 SOULIGNONNES) aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Possibilité pour le public de consulter le dossier sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge (<https://www.coeurdesaintonge.fr>),
- Possibilité pour le public d'adresser des observations écrites à Monsieur le Maire de Souligonnes (2 place de l'Eglise, 17250 SOULIGNONNES) ou par mail (mairie.souligonnes@wanadoo.fr) en précisant l'objet « Modification simplifiée n°5 du PLU »,

⇒ **de charger** Monsieur le Maire de l'organisation matérielle de cette mise à disposition du public, et notamment d'informer le public de l'ouverture de celle-ci au moins 8 jours avant, d'une part par affichage d'un avis à la mairie de Souligonnes et sur les panneaux en usage sur le territoire communal pendant toute la durée de celle-ci, et d'autre part par publication de cet avis sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge (<https://www.coeurdesaintonge.fr>),

⇒ **de préciser** qu'à l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal. Le dossier de modification simplifiée n°5 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations, sera alors soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mairie de SOULIGNONNES

SEANCE DU 3 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juin à 10 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de SOULIGNONNES se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire.

ORDRE DU JOUR

⇒ Création d'un poste d'agent technique à temps complet – Tableau des effectifs	2024-14
⇒ SDEER – Modification des statuts	2024-15
⇒ Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Balanzac et Ste Gemme	2024-16
⇒ Travaux 2024-2025	

⇒ Création d'un poste d'agent technique à temps complet – Tableau des effectifs 2024-14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Les emplois, dans les communes de moins de 1000 habitants, peuvent également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8, 3° du code général de la fonction publique en raison de :

- Lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil le 03/10/2022 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent : Adjoint technique

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- ⇒ de créer au tableau des effectifs un emploi permanent de **adjoint technique territorial à temps complet, à raison de 35 / 35^{èmes}** ,
 - Fonctions : entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux
 - Conditions de recrutement : Expérience minimum d'un an dans le métier – Proximité du lieu de travail
 - Rémunérations : catégorie C - échelon 1 - indice brut 367 - indice majoré 366
- ⇒ Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée (article L 332-8-3° du code général de la fonction publique) pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- ⇒ Le tableau des effectifs est modifié à compter du 20/08/2024
- ⇒ Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.
- ⇒ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 20/08/2024

Date et n° délibération	GRADE	Catégorie	Durée hebdo. (centième)	Durée hebdo. (h/mn)	Poste vacant	Poste occupé	
						Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps partiel en %
SECTEUR ADMINISTRATIF Adjoint administratif							
18/04/2011 2011-14	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35/35 ^{ème}	35 h			Titulaire
17/10/2011 2011-25	Agent recenseur	C	Forfaitaire	CGFP article L 332-23 1°			Contractuel
17/10/2011 2011-25	Agent recenseur	C	Forfaitaire	CGFP article L 332-23 1°			Contractuel
SECTEUR TECHNIQUE Adjoint technique							
13/06/2022 2022-17	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	32,85/35 ^{ème}	32 h 51 mn			Titulaire
08/06/2020 2020-17	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	35 h			Titulaire
03/06/2024 2024-14	Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	35 h			Contractuel
SECTEUR ANIMATION Adjoint d'animation							
08/11/2021 2021-18	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	28,56/35 ^{ème}	28 h 34 mn			Titulaire
12/09/2022 2022- 22	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	4/35 ^{ème} 36 semaines	CGFP article L 332-8 3°			Contractuel annualisé
12/09/2022 2022- 22	Adjoint d'animation	C	23,25/35 ^{ème} 36 semaines	CGFP article L 332-8 3°			Contractuel annualisé
03/10/2022 2022- 27	Adjoint d'animation	C	9/35 ^{ème} 36 semaines	CGFP article L 332-8 3°			Contractuel annualisé
10/07/2020 2020-24	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant – CDD article L 332-8 3°	C	15,57/35 ^{ème} 36 semaines	15 h 34 mn	✓		Contractuel annualisé
SECTEUR SOCIAL Agent territorial spécialisé des écoles maternelles							
08/06/2020 2020-18	Agent territorial des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	22,05/35 ^{ème} 36 semaines	22 h 03 mn			Contractuel annualisé

TOTAL titulaires	4
TOTAL contractuels	7
TOTAL général	11

⇒ SDEER – Modification des statuts

2024-15

Monsieur le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :
 « *Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.**

⇒ Avis sur projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Balanzac et Ste

Gemme

2024-16

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L122-1 à L122-3 et R122-1 0 r122-16, I 123-1 à L123-19 et R123-5 à R123-27, L512-1 et suivants et R512-1 ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment le chapitre III du titre du livre 1^{er} et le titre 1^{er} du livre V ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10/04/2024 prescrivant l'enquête publique du 2 mai au 7 juin 2024 concernant l'implantation d'un parc éolien sur les communes de BALANZAC et STE GEMME ;

Vu la décision E24000012/86 du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 02/02/2024 portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique et d'un commissaire enquêteur suppléant ;

Considérant l'affichage de l'avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet le 16/04/2024 sur l'ensemble de la commune de SOULIGNONNE ;

Considérant que le délai de convocation de 5 jours francs a été respecté ;

Considérant que le rapport synthétique du projet fourni par la société WPD a été jointe à la convocation du 28 mai 2024 ;

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de porter un avis sur ce projet d'implantation de parc éolien de 3 éoliennes sur les communes de Balanzac et Ste Gemme.

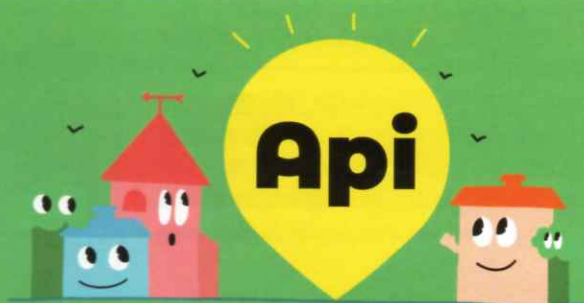
Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré par vote à main levée avec 0 voix pour, 6 contre et 5 abstentions,

- ⇒ **Donne un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de BALANZAC et STE GEMME.**

⇒ Travaux 2024-2025

- Voirie : - Réfection du chemin menant à l'aire de loisirs
 - Réfection de la VC n° 17 de la RD 125 au croisement avec la VC n° 3
 - Mise en souterrain des réseaux au village des Mouniers

Salle des fêtes : aménagement du terrain sis à côté de la salle



C'EST ENFIN ARRIVÉ !!!

Notre Supérette a été inaugurée le 30 Mai après son ouverture dès 9h00 le matin., en présence des responsables de la société API, de Mme SEGUIN Brigitte, conseillère départementale, de collègues Maires et adjoints de communes voisines et d'une quarantaine de Souligonnaises et Souligonnais, curieux de découvrir ce

nouveau service à votre disposition, 7 jours sur 7 et 24H sur 24.

Je tiens à remercier la boulangerie d'Arnault à St Porchaire pour avoir accepté d'y déposer du pain et d'avoir offert les toasts pour l'inauguration.

Vous pouvez trouver dans cette supérette jusqu'à 700 produits à votre disposition, produits courants et de première nécessité, produits frais, légumes, pizzas, conserves, etc.... Mais pas d'alcool !!

Vous y accédez par le biais de l'application API SUPERETTE sur votre smartphone ou par le biais d'un badge délivré par la société API sur demande.





Chers lecteurs,

Un petit rappel sur le fonctionnement de votre bibliothèque :

-Accès à de nombreux ouvrages adultes et jeunes (romans en tous genres, BD, albums, documentaires, livres audios, romans gros caractères..).

-Abonnement gratuit pour tous.

-Possibilité d'obtenir par le biais de la bibliothèque départementale des ouvrages non disponibles à Souligonnes.

-Une fois l'an, renouvellement d'un dépôt d'ouvrages par le bibliobus.

-Pour tout adhérent inscrit à la bibliothèque, accès en ligne à la bibliothèque départementale (revues, journaux, musiques, albums jeunesse, etc..).

Une équipe de bénévoles passionnés vous accueille tous les mercredis et samedis de 10h à 12h toute l'année y compris pendant les vacances scolaires.

Nous remercions la commune de nous allouer un budget qui nous permet d'acquérir des ouvrages récents en fonction des sorties littéraires du moment.

Nouveaux arrivants sur Souligonnes, lecteur ou non lecteur, n'hésitez pas à pousser la porte de votre bibliothèque atypique, lieu de rencontre et d'échanges où vous trouverez un accueil chaleureux et des conseils avisés.



Ecole primaire du Lignon

Quelques nouvelles de l'école avant les congés d'été !

En cette fin d'année scolaire notre école a accueilli 68 élèves de la Toute Petite Section de maternelle au CM2, répartis en trois classes.

Voici la répartition : TPS/PS/MS/GS : **16 élèves** (4/3/4/5)

CP/CE1/CE2 : **26 élèves** (8/12/6)

CE2/CM1/CM2 : **26 élèves** (7/7/12)

Activités menées au cours de cette année :

Nous vous avons déjà informés:
Le cycle d'activités aquatiques
 (pour les élèves du CP au CM2),
La fête de Noël, la **sortie à la ROCHELLE** pour une représentation du cirque Arlette GRUSS (en février)

Au cours des périodes 4 et 5 de cette année scolaire, il y a eu

le carnaval à l'école, les élèves ont pu voter pour leur ouvrage de littérature préféré parmi une sélection dans le cadre du **Prix des Incorruptibles**, les élèves de CM1 et CM2 ont pu s'essayer au

Tir à l'arc lors d'un cycle d'activités à l'école, nous avons continué notre travail sur le thème du cirque et grâce à l'intervention de Kinta (association Rêv'à bord), les enfants ont offert un **spectacle «Le Lignon Circus»** à leurs parents le 25 juin dernier, le jeudi 27 juin nous avons fait une **sortie scolaire sur l'île d'AIX** et ce lundi 1er juillet les élèves ont participé à un **tournoi d'échecs** dans la salle des fêtes de la commune.

L'équipe pédagogique souhaite également **remercier la municipalité et les employés de la commune** pour l'entretien régulier de notre école, la réalisation des travaux demandés et le travail que nous menons ensemble autour de projets au bénéfice des enfants scolarisés dans notre école.

Un grand merci aussi au personnel communal qui assure l'accueil périscolaire le

matin, sur la pause méridienne et le soir et à notre cantinière qui, par leur travail, nous permettent d'accueillir les enfants dans de très bonnes conditions.

Merci aux familles de notre école, aux membres de l'A.P.E. pour leur soutien dans nos projets.

INFORMATIONS RENTREE 2024/2025 :

L'équipe pédagogique à la rentrée :

Mme GUILLIN classe de CE2/CM1/CM2,
 Mme DUCROS classe des CP/CE1/CE2 et
 Mme HUBERT (directrice) classe de PS/MS/GS avec l'aide de son ATSEM, Mme Aurélie MARCHEGAY.

A la rentrée nous accueillerons 65 élèves

: PS/MS/GS 19 élèves (10/4/5), CP/CE1/CE2 20 élèves (5/8/7) et CE2/CM1/CM2 26 élèves (6/13/7)

Information importante : Si vous avez entre 18 et 25 ans et que vous souhaitez avoir une expérience professionnelle auprès d'enfants dans notre école ou bien si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé : Pensez au **Service Civique Universel** ! N'hésitez pas à candidater auprès de l'Inspection de BOURCEFRANC LE CHAPUS (ou prenez contact avec l'école) pour venir aider les enfants de SOULIGNONNES à grandir et s'épanouir. **On compte sur vous !**

En attendant, toute l'équipe de l'école se joint à moi pour vous souhaiter un bel été 2024!



ACCA SOULIGNONNES

L'ACCA organise sa 7^{ème} SARDINADE le **Samedi 3 Août 2024**.

Venez passer un moment de convivialité.

Notre DJ Manu assurera comme à son habitude une super ambiance sans modération qui vous accompagnera tout au long du repas

Notre équipe vous accueillera avec plaisir lors de cette soirée.

Pensez à vous inscrire le plus rapidement possible, les places sont limitées.

SOULIGNONNES

SAMEDI 3 AOUT 2024

organisé par l'acca

SARDINADE

(en plein air sur la base de loisirs)

à partir de 19h30 repas servis à 20h30

Animation musicale (piste de danse)

Menu adulte 22 €

apéritif
tartine aillée - grillon charentais
sardines (ou saucisses)
pomme de terre
fromage - glace
vin rouge-rosé

Menu enfant 12 €

(- 12 ans)
tartine aillé - grillon charentais
sardines (ou saucisses)
pomme de terre
glace

APPORTEZ VOS ASSIETTES ET COUVERTS

Réservation jusqu'au 26 juillet 2024.

Renseignement au 06 61 18 19 63 ou 06 10 57 01 23

Paiement à l'inscription, chèque à l'ordre de : ACCA soulignonnnes.

coupon à renvoyer : Mr TESSON Janick 1 rue de l'essert 17250 Soulignonnnes

Mr ou Mme Tel :

	SARDINES	SAUCISSES	PRIX
Nbre adultes			
Nbre enfants			

TOTAL :

Un festival Souli'festy réussi malgré une météo capricieuse

La 11ème édition de Souli'festy s'est déroulée dans des conditions météo particulièrement difficiles qui nous ont obligés à modifier l'implantation du site car le camion servant de scène n'a pas pu se positionner sur le haut du terrain.

Les festivités ont commencé avec le concours de palets. Seize équipes se sont affrontées dans la bonne humeur. Les concerts et les Food trucks ont pris la suite.

Après avoir craint le pire durant l'orage du dimanche après-midi qui nous a contraints à tout stopper, plusieurs groupes très appréciés du public, venus en nombre, se sont succédé, entrecoupés d'intermèdes qui nous ont régales avec les très belles voix des chanteuses. La journée s'est clôturée par un superbe feu d'artifice.

Nous remercions vivement tous les bénévoles sans qui cette manifestation ne pourrait pas avoir lieu ainsi que la municipalité et les membres de l'APE qui sont venus nous prêter main forte. Pour pouvoir exister ce festival a besoin de nombreux bénévoles. Si vous avez quelques heures de libres, nous vous invitons à rejoindre une équipe dont le mot d'ordre est la bonne humeur et la convivialité. N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des différentes réunions de préparation.

Les événements en préparation sont un concert d'hiver et une soirée danse en ligne. Pour plus d'information, surveillez Panneau Pocket et le prochain Écho du Lignon.

Nous vous souhaitons un bel été et espérons vous voir encore plus nombreux l'année prochaine.

Pour l'équipe de l'AACS, Christelle Giraudot



Les jeux en bois ont connu un franc succès pendant les deux jours du festival, que ce soit avec les enfants ou les adultes.

Rappelons que leur accès était gratuit comme l'entrée.



Les festivaliers ont passé beaucoup de temps à l'abri des tivolis dont trois avaient été installés par l'association de la chasse. Chacun a pu se restaurer dans des conditions acceptables.

Le week-end de Pentecôte des 18 et 19 mai 2024, ce sont donc huit groupes qui ont pu se produire dans des conditions fluctuantes.

Les festivaliers ont pu apprécier une restauration très variée, le plus souvent installés sous les nombreuses tentes Tivoli; il y en avait moins que d'habitude allongés sur la pelouse...

Le samedi, la série des concerts a été ouverte par la Chorale éphémère dont le chanteur avait ce soir-là, la voix quelque peu rocailleuse. Le groupe Ioseck a prolongé la soirée partageant généreusement avec le public ses standards comme certains morceaux des Pink Floyd. Puis DJ John s'est mixé des morceaux de rap, un peu décalé par rapport au public présent..

Le dimanche, à l'agréable folk rock cool des More than three, a succédé le rock endiablé des Timingers avec leur chanteur masqué, puis c'était au tour des dynamiques Flyingpigs revisitant des morceaux des stars du rock. Une coupure de courant s'est produite au moment où les Arkenstone montaient sur scène... peut-être qu'ils dégageaient déjà trop d'énergie incompatible avec le courant alternatif... Leur original rock symphonique a ensuite pu ravir les oreilles.

Les Bellorgann, eux, ont chanté en français sans périphrases alambiquées. Le chanteur, provoqué par un public complice, a subrepticement montré une partie de son anatomie habituellement cachée... certainement en écho à la célèbre affiche de Polnareff.

Cette année, pendant les intermèdes, trois chanteuses, Mallaury Petit, Méline Rault (La voix de Mel) et Claire Satony, ont interprété avec succès leurs titres préférés sur une avant-scène.

Après la retraite aux flambeaux et un superbe feu d'artifice, le groupe Sév and the Kings a magistralement clôturé le Souli'festy.



Les cinq musiciens du groupe Ioseck, basés à Saint-Hilaire, connus grâce à une quinzaine de concerts par an, ont proposé leurs coups de cœur rock des années 60-70.



Le groupe More than three (MTT), souvent appelé pour des animations de restaurants, guinguettes etc. a joué son folk rock avec... plus de chansons que de rock.



Des lycéens de Saintes et environs ont formé les Flyingpigs et ont rendu honneur aux stars du rock.



Facebook : "soulifesty"

C'étaient eux les locaux de l'évènement : Le groupe Arkenstone de Corme Royal qui évolue dans les influences de Nightwish, Evanescence ou Within Temptation. Ils ont proposé des reprises et quelques compositions collégiales.

Ils sont les seuls dans la petite région à proposer ce style-là de rock symphonique.



Les Timingers viennent d'un village de la commune de Grandjean. Ils proposent quelques compositions mais leur répertoire pop rock est composé essentiellement de reprises arrangées à leur sauce, original.

"Timingers" se traduirait par "Les maîtres du temps", mais un temps musical qui n'a pas influencé celui de la météo.



Cyril, l'ingénieur du son et Éric le programmeur du festival aux manettes.



Le groupe Bellorgann a bien chauffé le public avant le feu d'artifice.

Marion, ici à gauche avec Isabelle et Philippe, est la chanteuse du groupe Arkenstone. On a pu vérifier qu'elle a une très jolie voix douce et lyrique.

Elle habite dans un village de la commune de Soullignottes mais chut... on ne dira pas lequel pour éviter les attroupements de fans.



Merci aux sponsors et partenaires, à la municipalité, à l'APE, à l'ACCA pour le prêt des tivolis, aux communes des Essards, Plassay et Corme Royal, à Éric Devainon et son équipe de musiciens à Christophe Martin pour le prêt de sa remorque et à tous les bénévoles.

8 CONSEILS À APPLIQUER EN CAS D'ABSENCE.

- 1/ Verrouillez avec soin toutes les portes et fenêtres de votre logement (même lorsque vous êtes dans votre jardin).
- 2/ Activez votre alarme après avoir vérifié son bon fonctionnement. Informez votre centre de télé-surveillance de votre absence.
- 3/ Rangez en lieu sûr tous vos objets de valeur (bijoux, montres, etc.). Ne les cachez jamais dans votre chambre à coucher ou votre salle de bains.
- 4/ Ne conservez jamais aucun objet de valeur (tronçonneuse, tondeuse, outillage électrique...) dans votre abri de jardin, mais rangez-les dans votre habitation. Sachez qu'un cadenas n'empêchera jamais un cambrioleur d'entrer, aussi gros soit-il.
- 5/ Rangez dans le garage tous les objets présents dans le jardin pouvant faciliter un cambriolage (outils, échelle, table de jardin...)
- 6/ Rangez les clés de votre véhicule resté au domicile dans un endroit où personne n'ira les chercher, (et non dans l'entrée), ou mieux, remettez-les à une personne de confiance.

Donnez l'impression que votre habitation est occupée

7/ Branchez des minuteries pour que les lumières s'allument et s'éteignent aux heures où elles le sont normalement.

8/ Donnez un jeu de clés à une personne de confiance et demandez-lui de relever le courrier tous les jours, d'ouvrir et fermer vos volets, de sortir les poubelles les jours de ramassage, de déplacer de temps en temps votre véhicule resté stationné devant chez vous, d'y garer le sien certains jours, etc.

En quoi consiste l'opération TRANQUILLITE VACANCES ?

Durant votre absence, et quelles que soient les raisons (vacances, maladie, professionnelle), nous effectuons des passages à votre domicile dans le cadre du service, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de cambrioler votre domicile.

JE M'ABSENTE, JE PREVIENS

Il s'agit d'accroître la présence des forces de l'ordre sur la voie publique afin de décourager les voleurs, de permettre de lutter plus efficacement contre les cambriolages et de vous prévenir plus rapidement en cas de problème.

Sachez que vous pouvez dorénavant bénéficier tout au long de l'année de l'opération, et quelles que soient les raisons de votre absence.

Qui peut en bénéficier ?
Propriétaires, locataires, commerçants...

Comment en bénéficier ?
Rendez-vous au moins 48 heures avant le départ à votre gendarmerie locale, en vous munissant d'une pièce d'identité.

Remplissez soigneusement ce document et remettez-le à votre brigade de gendarmerie locale. N'hésitez pas à nous questionner et à nous réclamer

Renseignements auprès de votre brigade de gendarmerie locale



05

Votre gendarmerie locale communique

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES Formulaire d'inscription OPERATION TRANQUILLITE VACANCES.

Vous vous absentez pour une semaine, un mois, etc. Nous vous proposons d'effectuer des passages réguliers à votre domicile afin de décourager d'éventuels cambrioleurs.



RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
gendarmerie.de.la.charente.maritime

Ne pas jeter sur la voie publique

AIDEZ-NOUS A AMELIORER VOTRE SECURITE

N° fiche :

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

PERIODE D'ABSENCE

Du : _____

Au : _____

DEMANDEUR

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse du lieu à surveiller

N° étage : _____ N° porte : _____

Digicode : _____

Ville : _____

Tél. fixe : _____

N'oubliez pas de demander le transfert d'appel auprès de votre opérateur téléphonique (à partir de 2€ par mois).

Mail : _____

Autres lieux à surveiller (garage, abri de jardin, annexe...)

CARACTERISTIQUES

- Appartement Maison Maison isolée
 Autre...

Alarme : Oui/Non
Si oui, nom et téléphone de la société : _____

Véhicule resté sur place : Oui/Non
Si oui, modèle, immatriculation, lieu de stationnement

Minuteur d'éclairage intérieur : Oui/Non
Si oui, jours et heures

Lumière à détecteur de présence extérieur : Oui/Non

Chien de garde : Oui/Non

Logement déjà cambriolé :
 Jamais Une fois Plusieurs fois

Autres mesures de prévention ou de sécurité : _____

EN CAS D'INCIDENT

Personne de confiance à prévenir
(Très fortement recommandé)

NOM et prénom : _____

Adresse : _____

Tél. fixe / Portable : _____

Jeu de clés en sa possession : Oui/Non
Mentionnons que nous ne gardons aucun jeu de clés à notre unité.

Cette personne s'occupe-t-elle du logement durant votre absence : Oui/Non
(contribue fortement à diminuer les risques d'être cambriolé)

- Si oui, s'occupe-t-elle de :
- L'ouverture et la fermeture des volets
 - Le ramassage du courrier
 - La sortie des poubelles
 - de mettre son véhicule dans votre cour
- si oui, modèle et immatriculation _____

Moyens de vous contacter durant votre absence

Adresse : _____

Tél : _____

Mail : _____

DECLARATION DU DEMANDEUR

J'autorise la gendarmerie à entrer dans mon habitation en cas de circonstances particulières (cambriolage, incendie...),

- Si possible en présence de _____
- Je m'engage à avertir la gendarmerie en cas de retour anticipé
- Je ne souhaite pas d'avis de passage dans ma boîte aux lettres
- Je m'engage à appliquer dans la mesure du possible les mesures préconisées dans le dépliant "Je m'absente de mon domicile"
- Je m'engage à mettre en sécurité tous mes biens de valeur (bijoux, numéraire) afin de limiter le préjudice en cas de vol

Date :

Signature



INFORMATION

MARS 2024



RETOUR SUR LA FORMATION DES ÉLUS Avec STÉPHANE LINOU



Dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial Saintonge Romane**, les communautés de communes de Cœur de Saintonge et de Gémozac ont accueilli **Stéphane Linou**, ancien conseiller général de l'Aude et pionnier du mouvement locavore en France pour échanger avec les élus sur le lien entre **résilience alimentaire et sécurité civile**.

Au cœur de la nouvelle salle des congrès de l'Abbaye de Trizay, alors que la matinée était destinée à poser le contexte actuel et exposer

les risques globaux en lien avec le dérèglement climatique, Stéphane Linou a encouragé les élus à revoir leur **Plan de Sauvegarde Communal (PSC)** durant l'après-midi via un exercice de mise en situation. Enrichir leur PSC permettrait en effet d'assurer une **meilleure autonomie alimentaire** en cas de rupture d'approvisionnement mais également de faciliter la mise en œuvre d'actions favorables à la transition alimentaire du territoire.



De gauche à droite : Stéphane Linou, Stanislas Caillaud (Maire de Trizay), Céline Colet (GAB 17), Philippe Soullisse (Maire de Rioux), David Raffé (Maire de Nancras), Géraldine Cussac (Élue de Geay), Daniel Bernard (Élu Soullignottes), Patrick Chalmette (Élu Nieul-lès-Saintes), Marie-Claude Pelletier (Élue Trizay), Nadine Hillairet (Élue La Vallée), Patricia Mathieu (Correspondante Sud Ouest).

Pour le déjeuner, Stéphane Linou, nous a mis au défi. Proposer un **repas locavore bas carbone** respectant les conditions suivantes :

- Le repas doit être **chic** et **festif**
- Le coût de repas doit être **inférieur à 9,50 €** par personne. *Seul le coût des matières premières a été pris en compte*
- Les produits doivent être issus du territoire dans un **rayon de 51 km** (à vol d'oiseau) autour du lieu de repas.
- L'empreinte carbone du repas doit être **inférieure à 1.6 kg CO²** par personne. *Pourquoi 1.6 kg ? Pour respecter l'accord de Paris qui, en 2015, a estimé un budget carbone annuel par personne de 2 tonnes maximum pour limiter le réchauffement climatique à +1,5°C. Dans ce budget carbone, la part de l'alimentation individuel représente 0.6 t eqCO²/an soit 1.6 kg eqCO²/jour.*

Le repas locavore bas carbone a été un bon outil pour évoquer le sujet de la **transition alimentaire** (aujourd'hui nécessaire) du territoire afin d'offrir une **alimentation saine**, de **qualité** et **accessible à tous**, de **rémunérer justement les agriculteurs** et de **préserver la biodiversité**.



Ensemble des produits utilisés dans le cadre du défi locavore bas carbone

Ce repas a également permis de faire découvrir une partie des produits locaux utilisés dans certaines cantines du territoire, et de montrer que se fournir en local ne coûte pas forcément plus cher ... justement ! cela permet en plus de favoriser l'économie du territoire.



Menu



APÉRITIF

Mousse de betterave chèvre frais
Houmous oignons confits chèvre frais
Chips de chou kale

ENTRÉE

Œuf cocotte sur son lit de butternut
et fondue d'oignons



PLAT

Poulet fermier façon Grand-Mère
Riso crémeux aux champignons



DESSERT

Duo de fruits charentais
Tatin aux pommes



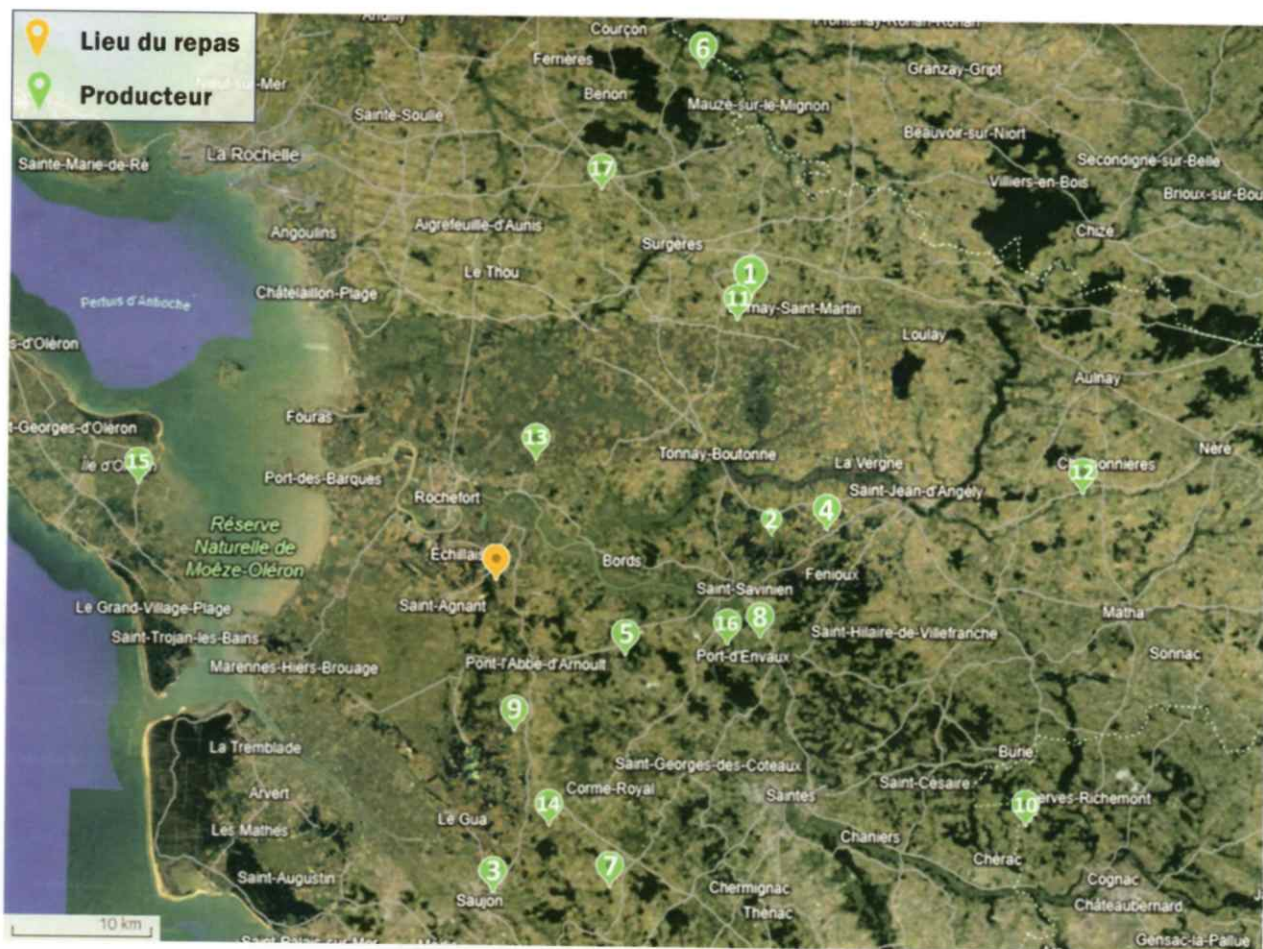
Les élus ont pu déguster un repas **100% local** avec des denrées issues de **17 producteurs** du territoire compris dans un rayon de **43 km**. Celui-ci, bien que généreux, n'a coûté que **7,8 € par personne** (en matières premières) ! Enfin, le fait d'intégrer des produits bruts, de saisons, en direct de la ferme et, pour certains, issus d'une agriculture biologique, a permis de relever le défi avec une empreinte carbone de **1.47 kg d'eqCO² par personne**.



Les participants en pleine dégustation.



LES PRODUCTEURS



- 

1 EARL Pacaud (Bléo) 29 km
- 

2 La Vache Charentaise 26 km
- 

3 Le Champ du Marronnier 20 km
- 

12 Laurent Agnès 43 km
- 

3 Champs des possibles 23 km
- 

13 Le jardin de Tonnay 9 km
- 

4 La ferme de Varenne 24 km
- 

5 EARL La Cussonerie 11 km
- 

14 Les vergers de Biguenet 18 km
- 

7 La ferme de l'Orée 24 km
- 

8 La ferme de Liberneuil 20 km
- 

15 Lumi'Algues 27 km
- 

9 La ferme est dans l'sac 11 km
- 

16 Olivier Lorgue 18 km
- 

10 La Noyeraie des Borderies 43 km
- 

6 EARL La Venise verte 40 km
- 

17 William Bayle 30 km

Département de la CHARENTE-MARITIME
Arrondissement de SAINTES

Commune de SOULIGNONNES

ARRÊTÉ N° 19

Le Maire de la commune de SOULIGNONNES

VU le code de l'environnement ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la santé publique, en particulier l'article R 1334-31 ;
VU les articles R 610-5 et R 623-2 du code pénal ;
VU les articles L 131-1 et L 131-3 du Code des Communes,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers dans le périmètre de leur résidence principale ou secondaire à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h à 12h et de 14h00 à 20h00, les dimanches et jours fériés que de 9h à 12h.

ARTICLE 2 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté précédent n° 2015-15 du 9 juin 2015.

ARTICLE 4 :

Ampliation de cet arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de CORME-ROYAL

Fait à SOULIGNONNES, le 4 août 2017

Le Maire,
Patrick MACHEFERT



Pour le plaisir de danser à deux

Depuis bientôt deux ans, une école de danse « **Danse Latino** » s'est installée dans la commune de **Les Essards**. Laurence Massé en est la professeure et Jean-François Vergeade, son fidèle et précieux assistant.

Dans la salle des fêtes, on peut venir apprendre à danser en couple ou seul(e). Jusqu'à présent, les effectifs féminins et masculins s'équilibrent. Le plus sûr, si on n'a pas de conjoint(e) branché(e) par cette activité, est de trouver un(e) cavalier(e) dans son entourage. Cela permet de s'exercer et s'amuser en dehors des cours.

Pas besoin d'être doué, **il suffit d'avoir deux jambes**. Qu'on soit jeune ou vieux, ça n'a pas d'importance.

Si on hésite par peur du ridicule, c'est dommage car lors d'une soirée, on peut s'ennuyer sur sa chaise alors que les autres dansent joyeusement.

Une chance pour notre secteur : non seulement Laurence a plus de diplômes qu'il n'en faut pour assurer cet enseignement mais elle est aussi très pédagogue : elle décompose bien tous les pas avec méthode et peut répéter dix fois les mêmes consignes toujours avec le sourire et les encouragements appropriés. Selon les cas, dit-elle, **c'est plus ou moins long pour que l'information passe du cerveau aux pieds...**

Oui, oui, même les plus nuls ne peuvent faire que des progrès dans une bonne ambiance et **no stress**. (Elle peut aussi entraîner les plus véloces vers des concours, mais pas la première année...) **Le bonus : à la fin du cours, ils font une petite vidéo de ce qu'on a appris pour qu'on puisse réviser ou pas**, c'est selon le flow de chacun.

On appelle les danses à deux, les danses de salon. (On peut aussi les pratiquer dans la salle à manger...) **Après un an de cours, on connaît les bases du rock, de la valse, de la bachata, du tango, du chachacha et de la salsa.**

Au niveau qualité/prix, c'est imbattable. Le matériel conseillé : des chaussures souples. Les bottes sont déconseillées mais les filles peuvent envisager parfois le port de chaussures de sécurité...

C'est de la danse et aussi du sport, c'est une activité complète, bonne pour les connexions des neurones et pour garder la forme. On peut s'éclater en bougeant seul(e) au son de la musique mais **le plaisir de danser à deux, c'est autre chose...**

Ah oui, aux Essards, c'est le lundi soir à partir de 20 h (débutants) et 21 h (les autres) et bien sûr, ça reprend le 09 septembre avec une séance d'essai gratuite, ouverte à tous, sans engagement.

Un latino débutant

Salle des Fêtes Les Essards – Parking face au 13, rue de l'Hôtel de Ville -17250 Les Essards
Contact « danselatino17free.fr » ou tél. 06 80 37 13 12.



10 bis rue des gareilleries
17250 LES ESSARDS

05 46 93 90 00

HORAIRES: LUNDI 8h45 – 12h
MARDI 8h45 – 12h
MERCREDI 9h – 12h
JEUDI 8h45 – 12h
VENDREDI 8h45 – 12h
SAMEDI 10h – 12h



SERVICES PROPOSES:

L'agence postale propose des services postaux et des services financiers de dépannage.

Néanmoins une agence postale n'offre pas l'ensemble des services d'un bureau de poste.
Vous trouverez ci-dessous le liste des prestations de l'agence postale de votre village :

LES SERVICES POSTAUX	LES SERVICES FINANCIERS
<ul style="list-style-type: none"> * Tout affranchissement (lettres et colis) jusqu'à 10 kg. * Vente de timbres-poste à l'unité ou en carnet. * Vente d'enveloppes en prêts à poster, vente de carton d'emballage et Colissimo prêt à envoyer. * Dépôt et retrait d'objets, de lettres recommandées, affranchis ou pré affranchis hors Chronopost. * Contrat de réexpédition du courrier 	<ul style="list-style-type: none"> * Retrait d'espèces d'un compte courant ou livret d'épargne pour un montant maximum de 500€ par période de 7 jours. * Versement d'espèces sur un compte courant ou livret d'épargne pour un montant de 500€ maximum par période de 7 jours. <p>La consultation des comptes et les virements de compte à compte s'effectuent en Banque Postale ou via votre compte laposte</p>

POUR INFO:

Les paiements peuvent être effectués en espèces, par chèque et par carte bancaire.

L'agence est munie d'un terminal de paiement qui vous permet de retirer des espèces si vous êtes munis d'une carte de crédit de la Banque Postale.

Pensez à vous munir de votre chéquier et d'une pièce d'identité pour les retraits d'espèces ou retraits d'objet et lettres recommandées.

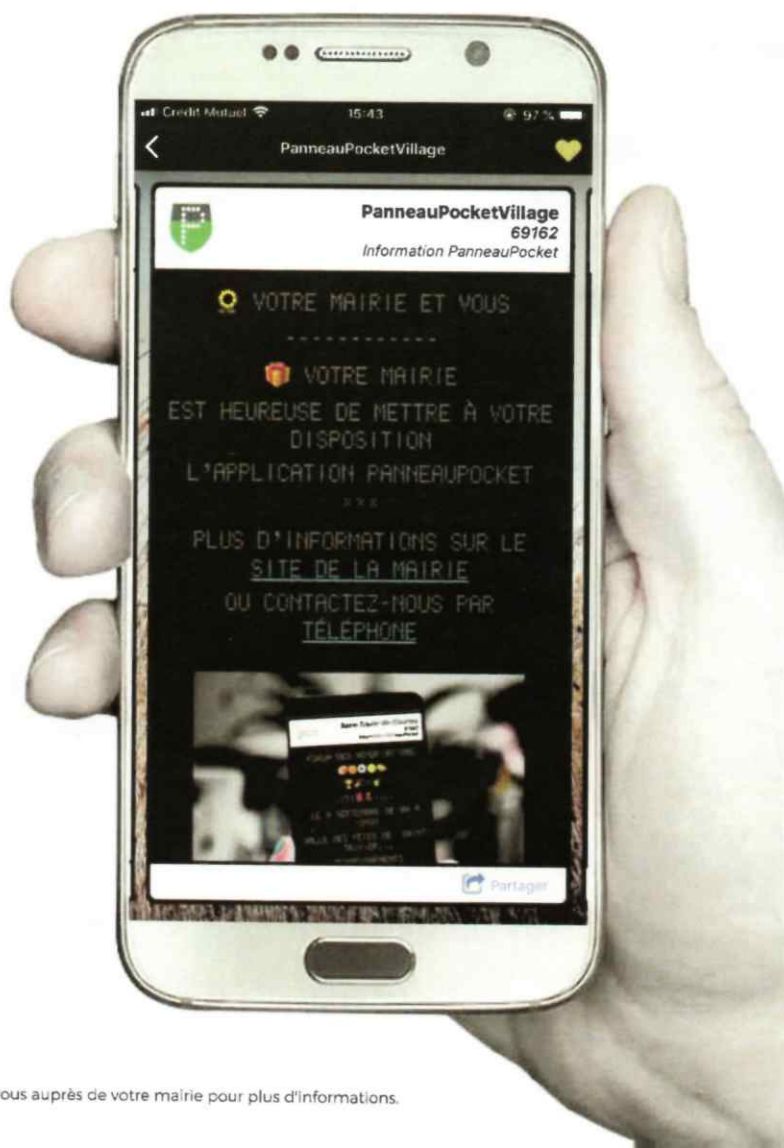


LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :



PanneauPocket TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Pour être
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



*Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, renseignez-vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.

bonnes vacances

